
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire tenue à la salle du Conseil le lundi 5 février 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Julie Robert, Claudia Drogue, Lisa Collard et Karine St-Germain;

Messieurs les conseillers Patrick Barry et Kevin Patenaude;

Formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Boulais, mairesse.

Également présente :

Madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 35, la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion.

2. ORDRE DU JOUR

2024-02-0027

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal, tel qu'il suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL

4. RÈGLEMENTS

4.1 Règlement numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme afin d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur et introduire des mesures permettant d'en atténuer les effets

4.1.1 Avis de motion

4.1.2 Adoption du projet

4.1.3 Assemblée publique de consultation (12 mars 2024 à 19 h 15)

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Conseil régional de l'environnement de la Montérégie : demande d'engagement pour le Plan Nature 2030

5.1.2 Prêt de la Grande salle du Centre communautaire : demande pour un souper-bénéfice au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques (25 mai 2024)

5.1.3 Prêt de la Grande salle du Centre communautaire : demande pour une soirée-bénéfice au profit de la Fondation Charles-Bruneau pour les cancers infantiles (3 mai 2024)

5.1.4 IHR Télécom : demande d'appui suite aux recommandations de la Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec (FCCTQ)

5.1.5 Demande de fonds pour équipe de hockey Pee-Wee AAA

- 5.1.6 Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu : demande de don pour la Bourse Jeune agriculteur(rice) de l'année
 - 5.1.7 Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire : demandes concernant la Course des pères Noël 2024
 - 5.1.8 Prêt de la Grande salle du Centre communautaire : demande pour une exposition immersive de photos féériques pour la Fondation Rêves d'enfants Canada (20 et 21 avril 2024)
 - 5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle
- 6. URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE
 - 6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 janvier 2024
 - 6.1.1 Mandat membre siège # 2 (citoyen) du Comité consultatif d'urbanisme : renouvellement pour 2 ans
 - 6.2 Mandat membres du Comité de démolition : renouvellement mandat annuel des membres (3 membres réguliers, 1 membre remplaçant et 1 secrétaire)
- 7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET HYGIÈNE DU MILIEU
- 8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX
- 9. VOIRIE
 - 9.1 Balayage des rues 2024 : contrat
 - 9.2 Fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées
 - 9.2.1 Entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec
 - 9.2.2 Contrat 2024
- 10. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS
- 11. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES
 - 11.1 Regroupement d'un service de répartition des appels d'urgence sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu : engagement à la contribution financière
 - 11.2 Renouvellement contrat CAUCA – prise d'appels 9-1-1 pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire
- 12. SÉCURITÉ
- 13. LOISIRS
 - 13.1 Terrain de baseball
 - 13.1.1 poteaux, filet et porte – contrat
 - 13.1.2 Contrat de location à des organismes pour ligues
 - 13.2 Soirée de danse country (danse en ligne) samedi 16 mars 2024 – modification
 - 13.3 Camp de jour d'été 2024 : paiement des sorties hebdomadaires au Camping Domaine du Rêve
- 14. AFFAIRES FINANCIÈRES
 - 14.1 Comptes du mois
- 15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 15.1 Achat d'un nouvel ordinateur pour le poste d'inspectrice municipale et en bâtiment : entérinement
 - 15.2 Achat d'un nouveau serveur pour le bureau municipal
 - 15.3 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : congrès 2024 – inscription, hébergement et dépenses
- 16. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS
- 17. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI
- 18. VARIA
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

5 FÉVRIER 2024

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant :
8.1 Construction d'un garage municipal pour rangement : contrat – modification

Avec le point « Varia » ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-0028

3. PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance dudit procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. RÉGLEMENTS

4.1 Règlement numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme afin d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur et introduire des mesures permettant d'en atténuer les effets

4.1.1 Avis de motion

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Barry que, lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil municipal adoptera le règlement numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme, afin d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur et introduire des mesures permettant d'en atténuer les effets.

4.1.2 Adoption du projet

2024-02-0029

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a adopté le Règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme en 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* quant au contenu de son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme et ses amendements, afin d'assurer sa conformité à l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (modifiée par la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*) exigeant une identification de toute partie du territoire de la Municipalité qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain ainsi qu'une description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques;

5 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité désire ainsi modifier le Règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme, présentement en vigueur, en adoptant le Règlement numéro 2024-184-03;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du Conseil municipal selon les délais prescrits par la loi avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ledit projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que ce projet de règlement a pour objet d'identifier les parties du territoire sujettes au phénomène d'îlot de chaleur et introduire des mesures permettant d'en atténuer les effets;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **QUE** le projet de règlement numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme soit adopté, lequel statue ce qui suit :

(Le texte du projet de règlement numéro 2024-184-03 fait partie intégrante de cette résolution comme si au long reproduit et peut être consulté à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4.1.3 Assemblée publique de consultation (12 mars 2024 à 19 h 15)

2024-02-0030

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme doit être fixée afin que les membres du Conseil municipal puissent présenter ledit projet et répondre aux questions des citoyens;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De fixer** l'assemblée publique de consultation relative au projet de règlement numéro 2024-184-03 modifiant le règlement numéro 2009-184 intitulé Plan d'urbanisme au mardi 12 mars 2024 à 19 h 15, à la salle du Conseil de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. DEMANDES ET QUESTIONS AU CONSEIL

5.1 Demandes transmises au Conseil

5.1.1 Conseil régional de l'environnement de la Montérégie : demande d'engagement pour le Plan Nature 2030

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie des documents transmis par le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie concernant leur demande d'engagement pour le Plan Nature 2030.

Le traitement de ce dossier est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal afin d'obtenir davantage d'information avant de prendre une décision.

5 FÉVRIER 2024

2024-02-0031

5.1.2 Prêt de la Grande salle du Centre communautaire : demande pour un souper-bénéfice au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques (25 mai 2024)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 25 janvier 2024, de la part de monsieur Éric Baribeault, résident de la Municipalité, concernant une demande d'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire le 25 mai 2024, pour l'organisation d'un souper-bénéfice au profit de la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **De permettre** l'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire le 25 mai 2024 pour ce souper-bénéfice, selon les termes de la lettre datée du 25 janvier 2024, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-0032

5.1.3 Prêt de la Grande salle du Centre communautaire : demande pour une soirée-bénéfice au profit de la Fondation Charles-Bruneau pour les cancers infantiles (3 mai 2024)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 28 janvier 2024, de la part de madame Audrey Archambault, résidente de la Municipalité, concernant une demande d'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire le 3 mai 2024, pour l'organisation d'une soirée-bénéfice au profit de la Fondation Charles-Bruneau, dont la mission est de procurer à tous les enfants atteints de cancer les meilleures chances de guérison en finançant la recherche et en supportant le développement de projets dédiés à l'hémo-oncologie pédiatrique;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse sollicite également la participation de la Municipalité pour une commandite selon un programme de partenariats;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De permettre** l'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire le 3 mai 2024 pour cette soirée-bénéfice, selon les termes de la lettre datée du 28 janvier 2024, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De ne pas donner** suite à la demande de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Lisa Collard déclare avoir un intérêt dans le dossier relatif à la demande d'appui de l'organisme IHR Télécom et se retire des discussions.

2024-02-0033

5.1.4 IHR Télécom : demande d'appui suite aux recommandations de la Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec (FCCTQ)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie des documents transmis par IHR Télécom concernant les recommandations de la Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec (ci-après « FCCTQ ») pour un Québec connecté et accessible;

CONSIDÉRANT QUE les 4 principales recommandations sont les suivantes :

5 FÉVRIER 2024

- Favoriser les entreprises collectives en télécommunication (coopératives et OBNL) lors de l'octroi d'aides financières qui, notamment, visent à desservir de nouveaux secteurs sur un territoire où elles opèrent déjà;
- Légiférer pour l'uniformisation du prix du gros sur l'achat de la bande passante en interconnectivité avec les géants de l'industrie;
- Nationaliser certaines infrastructures (dorsales, poteaux, tours, etc.) dans l'objectif de créer des infrastructures de connectivité neutres permettant une meilleure concurrence pour toutes les entreprises de câblodistribution et de télécommunication;
- Créer un fonds pour financer la modernisation des équipements des entreprises collectives de câblodistribution et de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de ces recommandations aiderait l'entreprise IHR Télécom, organisme sans but lucratif, à continuer d'innover et d'assurer un service Internet haute vitesse de qualité supérieure aux abonnés de la région, dont ceux de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'appuyer** les recommandations émises par la FCCTQ;
- **De transmettre** la présente résolution à IHR Télécom, à la MRC du Haut-Richelieu ainsi qu'au cabinet du ministre des Finances du Québec, monsieur Éric Girard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Lisa Collard réintègre les discussions pour la suite des dossiers.

5.1.5 Demande de fonds pour équipe de hockey Pee-Wee AAA

2024-02-0034

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du courriel daté du 29 janvier 2024, de la part d'une résidente de la Municipalité, sollicitant une demande de don pour l'équipe de hockey Pee-Wee AAA Vert & Or de l'école secondaire Fadette de Saint-Hyacinthe, dont son fils fait partie, en vue de leur tournoi Pee-Wee Québec International;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité estime qu'il ne serait pas approprié d'accorder un don à cette équipe, puisque la Municipalité ne fait aucun don à aucune équipe sportive afin de ne pas créer d'injustice entre les différentes équipes autant importantes les unes que les autres et qu'aucun fonds pour ce type de don n'a été prévu au budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De ne pas donner** suite à la demande de don, mais de référer la demanderesse au Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire et au Fonds Claude-Raymond favorisant la pratique sportive par le biais d'aides financières, organismes qui pourraient possiblement donner suite à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 FÉVRIER 2024

5.1.6 Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu : demande de don pour la Bourse Jeune agriculteur(rice) de l'année

2024-02-0035

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 30 janvier 2024, de la part de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (ci-après « CCIHR »), sollicitant un don de la part de la Municipalité pour la Bourse Jeune agriculteur(rice) de l'année qui sera remise lors du 59^e Gala de l'Excellence qui aura lieu le 7 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE ladite bourse vise à souligner le travail d'un(e) agriculteur(rice) de 40 ans et moins qui a permis à son entreprise de se démarquer dans la région du Haut-Richelieu au cours de l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE ladite bourse fera une grande différence dans la vie du(de la) jeune agriculteur(rice) qui la remportera;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De faire** un don de 500 \$ pour la Bourse Jeune agriculteur(rice) de la CCIHR;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.7 Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire : demandes concernant la Course des pères Noël 2024

2024-02-0036

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 2 février 2024, de la part du Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire et des autres organisateurs de la Course des pères Noël, demandant l'autorisation d'effectuer un parcours dans les rues de la Municipalité le 23 novembre 2024, en soirée cette année, selon le même trajet que les 2 dernières années;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle édition a pour but d'offrir une soirée rassembleuse avec des feux de camp, un chansonnier, un cinéparc extérieur (ou dans la Grande salle du Centre communautaire en cas de pluie), une cantine (avec vente de boissons alcoolisées), jeux gonflables et bien plus;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs souhaitent avoir accès au Centre communautaire et utiliser des équipements de voirie pour la signalisation;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs demandent également l'assistance des pompiers de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville ainsi que la présence d'un employé de la voirie de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et des policiers de la Sûreté du Québec pour assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE les profits de la course seront partagés entre l'école Frère-André (achat de cartes-repas) et la Fondation Christian Vachon;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** la tenue l'édition 2024 de la Course des pères Noël, le 23 novembre 2024 en soirée, dans les rues de la Municipalité, selon le même trajet que l'an dernier;
- **D'autoriser** l'accès, sans frais, à la Grande salle du Centre communautaire le samedi 23 novembre 2024;

5 FÉVRIER 2024

- **De fournir** des cônes, des barricades et autres équipements nécessaires aux organisateurs;
- **De demander** à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville d'affecter des pompiers à la surveillance lors de l'événement;
- **D'assumer** les frais reliés à la présence des pompiers et d'un employé de la voirie de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Sécurité publique »;
- **De demander** la présence des policiers de la Sûreté du Québec dans les rues utilisées durant la course pour assurer la sécurité des participants.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.1.8 Prêt de la Grande salle du Centre communautaire : demande pour une exposition immersive de photos féériques pour la Fondation Rêves d'enfants Canada (20 et 21 avril 2024)

2024-02-0037

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la lettre datée du 2 février 2024, de la part de madame Lynn Driver, résidente de la Municipalité, concernant une demande d'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire les 20 et 21 avril 2024, pour l'organisation d'une d'exposition féérique immersive au profit de la Fondation Rêves d'enfants Canada, organisme œuvrant pour la réalisation des vœux qui changent la vie d'enfants atteints d'une maladie grave;

CONSIDÉRANT QUE la demanderesse sollicite également la participation de la Municipalité pour une contribution financière;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De permettre** l'utilisation gratuite de la Grande salle du Centre communautaire les 20 et 21 avril 2024 pour cette exposition, selon les termes de la lettre datée du 2 février 2024, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De faire** un don de 250 \$ pour soutenir l'organisation de cette activité, dont tous les profits seront versés à la Fondation Rêves d'enfants Canada;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.2 Demandes des personnes présentes dans la salle

Il n'y a aucune demande de la part des personnes présentes dans la salle.

6. URBANISME ET INSPECTION MUNICIPALE

6.1 Suivi de la réunion mensuelle du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 janvier 2024

*

Madame la conseillère Lisa Collard déclare avoir un intérêt dans le dossier relatif au renouvellement de mandat du membre au siège # 2 du Comité consultatif d'urbanisme et se retire des discussions.

5 FÉVRIER 2024

6.1.1 Mandat membre siège # 2 (citoyen) du Comité consultatif d'urbanisme : renouvellement pour 2 ans

2024-02-0038

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Pierre Lapointe (siège # 2) en tant que membre citoyen du Comité consultatif d'urbanisme viendra à échéance en mars 2024 (réf. résolution numéro 2022-03-0069);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pierre Lapointe a manifesté son intérêt afin de renouveler son mandat;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De renouveler** le mandat de monsieur Pierre Lapointe (siège # 2) à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une période de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*

Madame la conseillère Lisa Collard réintègre les discussions pour la suite des dossiers.

6.2 Mandat membres du Comité de démolition : renouvellement mandat annuel des membres (3 membres réguliers, 1 membre remplaçant et 1 secrétaire)

2024-02-0039

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2023-290 relatif à la démolition d'immeubles exige que 3 élu(e)s forment le Comité de démolition, qu'un(e) élu(e) soit nommé(e) en tant que remplaçant(e) et qu'un(e) secrétaire soit nommé(e) pour assister aux réunions dudit Comité;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres du Comité de démolition doit être renouvelé chaque année;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De nommer** madame la conseillère Julie Robert ainsi que messieurs les conseillers Kevin Patenaude et Patrick Barry, à titre de membres du Comité de démolition de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une période d'un an à compter du 5 février 2024;
- **De nommer** madame la conseillère Lisa Collard, à titre de membre remplaçante du Comité de démolition de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, et ce, pour une période d'un an à compter du 5 février 2024;
- **De nommer** madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, à titre de secrétaire des réunions dudit Comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET HYGIÈNE DU MILIEU

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

8. BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Madame Suzanne Boulais, mairesse, propose aux autres membres du Conseil municipal d'abolir les jetons de présence des membres du Conseil pour les divers comités afin d'utiliser ces fonds pour la construction de l'appentis du garage municipal projeté. Cette proposition est rejetée par les membres du Conseil. Ces derniers souhaitent plutôt prendre les sommes nécessaires à même les surplus accumulés.

8.1 Construction d'un garage municipal pour rangement : contrat – modification

2024-02-0040

CONSIDÉRANT QUE l'espace actuel dédié au rangement des articles de voirie dans le garage municipal du Complexe municipal est insuffisant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent octroyer un contrat pour la construction d'un garage municipal détaché dans le stationnement du Complexe municipal, afin d'augmenter l'espace de rangement;

CONSIDÉRANT QU'une dalle de béton a déjà été prévue en ce sens lors de l'aménagement du stationnement du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Construction et Rénovation DMS inc. pour la construction du garage projeté;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, les membres du Conseil municipal ont résolu d'octroyer le contrat de construction d'un garage municipal détaché, mais sans appentis, afin de réduire les coûts de construction (réf. résolution numéro 2024-01-0006);

CONSIDÉRANT QU'après réflexions, les membres du Conseil municipal en viennent à la conclusion que cet appentis est nécessaire, et que le fait de ne pas le construire en même temps que le reste du bâtiment occasionnera des coûts supplémentaires inutiles;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De rescinder** la résolution du Conseil municipal numéro 2024-01-0006;
- **D'octroyer** le contrat de construction d'un garage municipal détaché, avec appentis, à l'entreprise Construction et Rénovation DMS inc., selon la soumission numéro 405 datée du 13 décembre 2023, au montant de 79 454,62 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Immobilisations » et à même les excédents non affectés afin de combler le déficit.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. VOIRIE

9.1 Balayage des rues 2024 : contrat

2024-02-0041

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal désirent réaliser des travaux de balayage des rues de la Municipalité au printemps 2024;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Balayages Rive-Sud inc.;

5 FÉVRIER 2024

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat pour la réalisation des travaux de balayage des rues de la Municipalité, dans le noyau villageois, à l'entreprise Balayages Rive-Sud inc., selon la soumission datée du 15 janvier 2024 au taux horaire de 130,00 \$, taxes en sus, pour un montant maximal de 1 000,00 \$, toutes taxes incluses, ladite soumission faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.2 Fauchage le long des chemins de la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées

9.2.1 Entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

2024-02-0042

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (ci-après « MTQ ») de prendre en charge elle-même le fauchage des routes sous leur juridiction, dans le but d'assurer un meilleur suivi des travaux et pourvoir à la sécurité des citoyens, puisque certains bords de routes n'ont pas été fauchés à temps l'an dernier, ce qui était dangereux pour certains résidents (réf. résolution numéro 2023-10-0706);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de l'Entente de travaux d'entretien concernant le fauchage, valide jusqu'au 31 mars 2027, transmise par le MTQ et se disent avec accord avec les termes et conditions de ladite Entente;

CONSIDÉRANT QU'après la transmission de l'Entente par le MTQ, ce dernier a communiqué avec la Municipalité afin d'ajouter une coupe complète incluant un débroussaillage à l'Entente initiale, pour un total de 3 coupes annuelles;

CONSIDÉRANT QUE les routes faisant partie de l'Entente, totalisant 34,7 kilomètres, sont les suivantes :

- Rang Chartier (Route 104) : 2 côtés de 5,3 km pour un total de 10,6 km;
- Route 227 (côté impair) : 1 côté de 2,7 km;
- Route 104 : 2 côtés de 3,3 km pour un total de 6,6 km;
- Rang de Versailles (du 115 au 522, rang de Versailles) : 2 côtés de 6,5 km pour un total de 13 km;
- Rang de Versailles (du rang Chartier au 115, rang de Versailles) : 1 côté de 1,8 km;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la soumission de l'entreprise André Paris inc. pour effectuer les travaux de fauchage en trois coupes sur les routes sous la juridiction du MTQ, soit une première coupe sur une largeur de faux avant le 9 juin 2024, une deuxième coupe sur une largeur minimale de 21 pieds, soit les deux levées et le fond du fossé, vers le 16 juillet 2024 et une troisième coupe sur deux largeurs de faux, entre la fin du mois d'août et la fin du mois de septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le prix au kilomètre remboursé à la Municipalité pour la première coupe (tonte) sera établi à 15,85 \$ pour un total de 550,00 \$, taxes en sus, le prix au kilomètre remboursé à la Municipalité pour la deuxième coupe (tonte, fauchage et débroussaillage) sera établi à 122,48 \$ pour un total de 4 250,00 \$, taxes en sus, et le prix au kilomètre remboursé à la Municipalité pour la troisième coupe (tonte et fauchage) sera établi à 25,94 \$ pour un total de 900,00 \$, taxes en sus, et ce, pour chacune des trois (3) années de l'Entente;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'autoriser** madame Suzanne Boulais, mairesse, et madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, l'Entente de travaux d'entretien concernant le fauchage avec le MTQ incluant trois (3) coupes annuelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9.2.2 Contrat 2024

2024-02-0043

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent accorder un contrat afin de réaliser des travaux de fauchage le long des chemins appartenant à la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également accorder un contrat afin de réaliser des travaux de fauchage le long des chemins sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (ci-après « MTQ ») situés sur le territoire de la Municipalité, suite à l'Entente intervenue (réf. résolution numéro 2024-02-0042);

CONSIDÉRANT les offres de services de l'entreprise André Paris inc.;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu :

- **D'accorder** le contrat à l'entreprise André Paris inc. pour effectuer les travaux de fauchage en trois coupes le long des chemins appartenant à la Municipalité et du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées, soit une coupe avant le 9 juin 2024, une coupe autour du 16 juillet 2024 et une coupe entre la fin du mois d'août et la fin du mois de septembre 2024, selon l'offre de services datée du 26 janvier 2024 au montant forfaitaire de 18 348,86 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'accorder** le contrat à l'entreprise André Paris inc. pour effectuer les travaux de fauchage en trois coupes sur les routes sous la juridiction du MTQ, soit une première coupe sur une largeur de faux avant le 9 juin 2024, une deuxième coupe sur une largeur minimale de 21 pieds, soit les deux levées et le fond du fossé, vers le 16 juillet 2024 ainsi qu'une troisième coupe sur deux largeurs de faux, entre la fin du mois d'août et la fin du mois de septembre 2024, conformément aux termes de l'Entente avec le MTQ (réf. résolution numéro 2024-02-0042), et ce, pour les routes suivantes :
 - Rang Chartier (Route 104) : 2 côtés de 5,3 km pour un total de 10,6 km;
 - Route 227 (côté impair) : 1 côté de 2,7 km;
 - Route 104 : 2 côtés de 3,3 km pour un total de 6,6 km;
 - Rang de Versailles (du 115 au 522, rang de Versailles) : 2 côtés de 6,5 km pour un total de 13 km;
 - Rang de Versailles (du rang Chartier au 115, rang de Versailles) : 1 côté de 1,8 km;

selon l'offre de services datée du 26 janvier 2024 au montant forfaitaire de 6 553,58 \$, toutes taxes incluses, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;

5 FÉVRIER 2024

- **D'autoriser** madame Suzanne Boulais, mairesse, et madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, le contrat de fauchage 2024 avec l'entreprise André Paris inc.;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Voirie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. RAPPORTS DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

11. PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

11.1 Regroupement d'un service de répartition des appels d'urgence sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu : engagement à la contribution financière

2024-02-0044

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 août 2023, les membres du Conseil municipal ont résolu de demander qu'une étude de regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu soit effectuée (réf. résolution numéro 2023-08-0648);

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a préparé une grille des montants de contribution pour une étude de faisabilité en vue d'un projet de Centre d'urgence (CU) 9-1-1 primaire et secondaire incendie avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, dans le cadre du Programme Fonds région et ruralité volet 4, pour 12 des 14 municipalités de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire estime que les coûts pour l'étude de faisabilité du regroupement sont trop importants;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **De refuser** le versement de la contribution financière estimée par la MRC du Haut-Richelieu pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire dans le cadre de l'étude de faisabilité;
- **De se retirer** du projet de regroupement régional pour la répartition des appels d'urgence incendie et, par le fait même, de l'étude de faisabilité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11.2 Renouvellement contrat CAUCA – prise d'appels 9-1-1 pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

2024-02-0045

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service pour la gestion des appels d'urgence (9-1-1) pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (ci-après « CAUCA ») prendra fin en date du 4 juin 2024 (réf. résolution numéro 2014-05-6849);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du nouveau contrat transmis et se disent en accord avec ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **De mandater** CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- **D'autoriser** madame Suzanne Boulais, mairesse, ainsi que madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, l'Entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans;
- **De transmettre** copie de la présente résolution à CAUCA.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. SÉCURITÉ

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

13. LOISIRS

13.1 Terrain de baseball

13.1.1 Poteaux, filet et porte – contrat

2024-02-0046

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent ajouter un filet de sécurité autour du terrain de baseball afin d'éviter tout incident;

CONSIDÉRANT les soumissions de l'entreprise Filets Nad's pour la fourniture et l'installation d'un filet de baseball pour champ complet ainsi que d'une porte;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Richard Bessette Canada inc. pour la fourniture et l'installation de 8 poteaux d'une longueur de 40 pieds chacun, classe 5, supportant les filets ainsi que de 2 ancrages au sol;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'octroyer** le contrat pour la fourniture et l'installation d'un filet de baseball pour champ complet ainsi que d'une porte à l'entreprise Filets Nad's, selon les soumissions datées du 17 septembre 2023 et du 24 janvier 2024, le tout pour un montant total de 28 235,00 \$, taxes en sus, ces dernières faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **D'octroyer** le contrat pour la fourniture et l'installation des poteaux ainsi que des ancrages au sol à l'entreprise Richard Bessette Canada inc., selon la soumission datée du 1^{er} novembre 2023, au montant de 9 700,00 \$, taxes en sus, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Loisirs et culture – Immobilisations ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-0047

13.1.2 Contrat de location à des organismes pour ligues

CONSIDÉRANT QUE certaines clauses étaient manquantes dans l'ancienne version du contrat de location du terrain de baseball que la Municipalité signe avec divers organismes pour les ligues;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs de location ont été revus à la hausse étant donné les récents investissements effectués sur le terrain de baseball;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie du nouveau contrat proposé, incluant les tarifs, et se disent en accord avec ledit contrat;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Karine St-Germain propose et il est résolu :

- **D'approuver** le modèle de contrat de location déposé lors de la présente séance concernant la location du terrain de baseball à divers organismes pour les ligues et d'autoriser madame Gabrielle Ménard, coordonnatrice des loisirs et de la culture, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, ledit contrat de location.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-0048

13.2 Soirée de danse country (danse en ligne) samedi 16 mars 2024 – modification

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, les membres du Conseil municipal ont autorisé la tenue d'une soirée de danse country (danse en ligne) le samedi 16 mars 2024 au Centre communautaire (réf. résolution numéro 2023-12-0762);

CONSIDÉRANT la soumission de monsieur André Duchesneau, professeur de danse, pour la tenue de ladite soirée;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2023-12-0762 adoptée par le Conseil municipal mentionnait que l'activité était gratuite pour tous les résidents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent modifier ladite résolution afin d'établir un prix d'entrée fixe à 10,00 \$ par personne, et ce, que les personnes soient résidentes de la Municipalité ou non;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Lisa Collard propose et il est résolu :

- **De rescinder** la résolution du Conseil municipal numéro 2023-12-0762;
- **D'autoriser** la tenue de la soirée de danse country (danse en ligne) le samedi 16 mars 2024 au Centre communautaire, de 19 h 30 à 23 h, organisée par monsieur André Duchesneau, selon la soumission datée du 21 novembre 2023, au montant de 300,00 \$, cette dernière faisant partie intégrante de la présente résolution;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Loisirs et culture »;
- **De fixer** le tarif d'entrée pour cette activité à 10,00 \$ par personne;
- **D'autoriser** le Club Optimiste Mont-Saint-Grégoire à tenir un service de cantine avec vente de boissons alcoolisées durant la soirée, et ce, au profit de leur organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

13.3 Camp de jour d'été 2024 : paiement des sorties hebdomadaires au Camping Domaine du Rêve

2024-02-0049

CONSIDÉRANT QU'au cours des 2 dernières années, la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire a pris en charge les coûts reliés aux sorties hebdomadaires au Camping Domaine du Rêve pour tous les enfants inscrits au camp de jour d'été de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire (réf. résolutions numéro 2022-01-0015 et numéro 2023-01-0431);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal souhaitent poursuivre cette tradition pour le camp de jour d'été 2024;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2024, le camp de jour d'été de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire accueillera également les enfants de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville (réf. résolution numéro 2023-12-0761);

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Julie Robert propose et il est résolu :

- **D'assumer** les coûts reliés aux sorties hebdomadaires au Camping Domaine du Rêve uniquement pour les enfants résidents de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire inscrits au camp de jour d'été 2024;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

14. AFFAIRES FINANCIÈRES

14.1 Comptes du mois

2024-02-0050

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu copie de la liste des déboursés datée du 1^{er} février 2024 et de la liste finale des comptes pour l'émission des chèques datée du 5 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'approuver** la liste des déboursés au montant de 99 302,76 \$ et d'autoriser le paiement des comptes inscrits sur la liste finale pour l'émission des chèques au montant de 16 104,07 \$, lesdites listes faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15.1 Achat d'un nouvel ordinateur pour le poste d'inspectrice municipale et en bâtiment : entérinement

2024-02-0051

CONSIDÉRANT QU'il était nécessaire de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur pour le poste d'inspectrice municipale et en bâtiment rapidement, puisque l'ancien ordinateur a cessé de fonctionner;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont donné leur autorisation par courriel afin de procéder à la commande, vu l'urgence de la situation;

5 FÉVRIER 2024

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Kevin Patenaude propose et il est résolu :

- **D'entériner** l'achat d'un ordinateur de table avec écran pour le poste d'inspectrice municipale et en bâtiment auprès de l'entreprise IHR Télécom, selon la soumission datée du 19 janvier 2024, le tout pour un montant total de 1 720,94 \$, toutes taxes incluses;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Administration générale – Immobilisations ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-0052

15.2 Achat d'un nouveau serveur pour le bureau municipal

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un nouveau serveur pour le bureau municipal, car celui en poste a dépassé sa durée de vie normale de plusieurs années et risque de cesser de fonctionner à tout moment;

CONSIDÉRANT QUE ce serveur est essentiel au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** une dépense au montant maximal de 5 500 \$, toutes taxes incluses, afin de procéder à l'achat et l'installation d'un nouveau serveur pour le bureau municipal;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Administration générale – Immobilisations ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-02-0053

15.3 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) : congrès 2024 – inscription, hébergement et dépenses

CONSIDÉRANT QUE madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, souhaite s'inscrire au congrès 2024 organisé par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ci-après « ADMQ ») qui se tiendra du 12 au 14 juin 2024 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Patrick Barry propose et il est résolu :

- **D'autoriser** l'inscription de madame Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, au congrès 2024 de l'ADMQ et l'émission d'un chèque au montant de 663,41 \$, toutes taxes incluses, pour le paiement des frais d'inscription;
- **D'autoriser** les dépenses reliées à l'hébergement pour deux nuits à l'hôtel pour un montant de 630 \$, taxes en sus;
- **D'autoriser** les dépenses reliées au déplacement et au stationnement d'un véhicule ainsi que leur paiement;
- **De prendre** les sommes nécessaires à même les crédits disponibles au budget 2024 « Administration générale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16. COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Madame Suzanne Boulais, mairesse, mentionne qu'il y aura une soirée d'information organisée par le Conseil municipal, le jeudi 29 février 2024 à 19 h 30, au Centre communautaire, afin de présenter les dossiers suivants aux citoyens et recueillir leurs commentaires :

- Eau potable : possibilité de prolonger le réseau d'aqueduc de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;
- Aménagement d'un débarcadère pour l'école Frère-André sur la rue Bessette;
- Acquisition de l'Église et du presbytère de la Paroisse Saint-Grégoire-le-Grand;
- Suivi du projet d'Espace multifonction (incluant une patinoire).

Un bulletin d'information sera transmis par courrier à tous les citoyens au cours de la semaine prochaine. Il sera également disponible sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur la page Facebook officielle de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

17. CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UN SUIVI

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

18. VARIA

Il n'y a aucun point à traiter dans cette section.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant donné que tous les points à l'ordre du jour ont été traités, madame la conseillère Claudia Drogue propose et il est résolu de lever la séance à 21 h 03.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 FÉVRIER 2024

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je, soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées aux résolutions suivantes sont effectuées :

2024-02-0035
2024-02-0037
2024-02-0050
2024-02-0051
2024-02-0053

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

Suzanne Boulais, mairesse

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION RELATIVE À LA SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS

Je, soussignée, Suzanne Boulais, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, mairesse